

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 20 mai 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence, le 20 mai 2020 à 19 h 30.

Présents	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
		Marcel Cloutier	Authier
		Alain Gagnon	Authier-Nord
		Daniel Favreau	Chazel
		Daniel Céleste	Clermont
	Mme	Suzanne Théberge	Clerval
	MM.	Jacques Ricard	Duparquet
		Rémi Jean	Dupuy
		Henri Bourque	Gallichan
		Jean-Guy Boulet	La Reine
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Louisa Gobeil	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout	Poularies
		Alain Gagnon	Rapide-Danseur
		Léo Plourde	Roquemaure
	Mme	Diane Provost	St-Lambert

MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé
	Florent Bédard	Ste-Hélène
	Lucien Côté	Taschereau
	Alain Guillemette	Val Saint-Gilles

Directeur général : M. Normand Lagrange

Directrice générale adj.: Mme Micheline Trudel

Secrétaire d'assemblée: Mme Vanessa Pronovost

Absents: M. Yves Dubé La Sarre
Mme Linda C.-Bédard Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui

autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

20-62

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- **QU'**un enregistrement audio de la présente séance soit publié sur le site internet de la MRC.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Tenue de la séance à huis clos;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux;
5. Ratification des procès-verbaux;
6. Affaires en découlant;
7. Rapport et compte rendu;
8. Information;
9. Auditeur comptable;
10. Développement;
11. Internet;
12. Aménagement;
13. Forêt;
14. Gouvernance;
15. Résolutions diverses;
16. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
17. COVID-19 : État de la situation;
18. Parole au public;

19. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-63 Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

20-64 Proposé par monsieur Marcel Cloutier, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 25 mars 2020.

Ratification des procès-verbaux du comité administratif

20-65 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif du 23 mars et du 15 avril 2020.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest (CCIAO) – EspaceAO : Partenariat

Lors du dernier comité administratif, les membres ont unanimement résolu de contribuer, à titre de partenaire majeur, au projet EspaceAO de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest, et d'utiliser l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet. (Résolution 20-A-77)

RAPPORT ET COMPTE RENDU

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

INFORMATION

MRC d'Abitibi-Ouest – Dû aux circonstances particulières découlant de la pandémie COVID-19, les municipalités pourront effectuer une collecte des encombrants sur leur territoire en mettant des conteneurs à la disposition des citoyens.

AUDITEUR COMPTABLE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à monsieur Sylvain Trudel, auditeur comptable au sein de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L.

Territoires non organisés (TNO)

Un extrait du Rapport financier 2019 a été remis à chacun des conseiller de comté. Monsieur Trudel présente, tels que figurant aux états financiers :

- le rapport de l'auditeur indépendant;
- les états des résultats;
- l'état de la situation financière;
- l'excédent (déficit) accumulé.

L'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés.

Rapport financier – Adoption

20-66

Proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2019 du territoire non organisé Rivière-Ojima, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

Un extrait du Rapport financier 2019 a été remis à chacun des conseillers de comté. Monsieur Trudel présente, tels que figurant aux états financiers pour la MRC :

- le rapport de l'auditeur indépendant;
- l'état des résultats;
- l'état de la situation financière;
- l'excédent (déficit) accumulé.

L'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés.

Rapport financier – Adoption

20-67

Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2019 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Monsieur Jaclin Bégin, préfet, remercie monsieur Sylvain Trudel. Celui-ci quitte la séance.

Monsieur le préfet se retire de la séance. Monsieur Alain Gagnon (A.-N.), préfet suppléant, en assume la présidence.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Rapport financier

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 51 681 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC;

20-68

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu:

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC pour le TNO Rivière-Ojima, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Monsieur Jaclin Bégin réintègre la séance et en assume la présidence.

Auditeur comptable – Nomination

20-69

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Rémi Jean et unanimement résolu de nommer la firme Deloitte S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur comptable pour la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest et le territoire non organisé Rivière-Ojima, pour l'année 2020.

DÉVELOPPEMENT

Fonds local d'investissement (FLI) – Mesures d'atténuation supplémentaires

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie, le 11 mars 2020;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter une mesure afin de réduire la pression sur les liquidités des entreprises pendant cette période difficile;

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation propose d'offrir un moratoire de six mois aux entreprises, à compter du 1^{er} avril, pour les modalités de remboursement de prêts (capital et intérêts) consentis dans le cadre du Fonds local d'investissement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a accordé un moratoire de trois mois par la résolution 20-42 et qu'il y a lieu d'y ajouter trois mois supplémentaires;

ATTENDU QUE les intérêts seront capitalisés et ajoutés au solde du prêt à la fin du moratoire;

ATTENDU QUE cette mesure s'applique aux prêts actifs au 29 février 2020;

ATTENDU QUE les membres du comité du Fonds local d'investissement se sont prononcés en faveur de cette mesure particulière;

20-70 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'offrir un moratoire de trois mois supplémentaire aux entreprises, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre, pour les prêts consentis dans le cadre du Fonds local d'investissement.

Programme de soutien financier aux projets culturels

Projets PC-028 à PC-034

20-71 Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de reprendre et d'adopter les recommandations du comité de sélection pour les projets PC-028 à PC-034, présentés dans le cadre du Programme de soutien aux projets culturels de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Date de dépôt de projets

20-72 Proposer par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu de fixer la prochaine date de dépôt de projets dans le cadre du Programme de soutien aux projets culturels de la MRC d'Abitibi-Ouest au 15 juin 2020.

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) – Avenant 3 à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue

Engagement

20-73 Proposer par madame Suzanne Thériège, appuyé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.) et unanimement résolu :

- **DE PROLONGER** d'une année l'Entente de partenariat territoriale en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue;
- **D'ENGAGER** un montant de 10 000 \$;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Autorisation de signature

20-74 Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l'Avenant 3 à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue.

Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

CONSIDÉRANT la mise en place du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » (PAUPME) annoncé par le gouvernement du Québec le 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 et que cette mesure s'inscrit dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a signé, avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le contrat de prêt et assure la gestion du programme sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest et ce, en conformité avec le cadre d'intervention décrit au contrat;

20-75

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu de demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation :

- **DE PRÉCISER** ses attentes concernant « *une saine administration conforme à l'accomplissement de ses obligations* », tel qu'énoncé à l'article 5.4 du contrat de prêt pour le programme PAUPME;
- **DE PRÉCISER** la responsabilité des membres et administrateurs de la MRC d'Abitibi-Ouest en ce qui concerne le remboursement du prêt consenti;
- **DE CLARIFIER** le niveau d'imputabilité de la MRC face aux pertes encourues sur les prêts consentis aux promoteurs, et ce qu'elles soient totale ou partielle, s'il y a lieu.

INTERNET

Accessibilité à internet pour tous les canadiens

CONSIDÉRANT l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements se sont engagé, à plusieurs reprises, à régler les problèmes de connectivité internet mais que les échéanciers promis ne répondent pas à l'urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique ne peut être réalisé sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail, imposé par la crise, ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un service internet haute-vitesse, performant et abordable est un service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité devient un enjeu lorsque l'absence ou la déficience de la connexion téléphonique cellulaire limite le contact avec les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'un service Internet Haute vitesse en Abitibi-Ouest est devenu une nécessité, voire même une urgence;

CONSIDÉRANT QUE 40% des citoyens, une part importante de notre population, ont un service internet haute vitesse sous les standards (50Mb/s et 10Mb/s) et qu'il s'agit là d'un fossé numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs d'activités économiques;

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont plutôt amélioré le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que plus rentables;

CONSIDÉRANT QUE face à un service essentiel, une intervention forte de l'État est nécessaire, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision d'une couverture Internet à 100% du territoire;

CONSIDÉRANT un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain;

20-76

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par madame Louisa Gobeil et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'internet haute vitesse et de la téléphonie cellulaire des services essentiels, et qu'y soit consacré les énergies et les sommes requises;
- **DE DEMANDER** à monsieur Sébastien Lemire, député de l'Abitibi-Témiscamingue, et à madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire assurant une couverture à 100% pour le territoire de l'Abitibi-Ouest.

BC2 Tactique – Dépôt d'un mémoire

Informations sont données concernant le mémoire déposé par la firme BC2 Tactique auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le 7 mai dernier.

AMÉNAGEMENT

Certificat de conformité – Ville de La Sarre : Règlement no 04-2020 sur les usages conditionnels de la Ville de La Sarre

20-77

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité, au Schéma d'aménagement et de développement révisé, pour le règlement numéro 04-2020 sur les usages conditionnels de la Ville de La Sarre.

Projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) et autres projets de règlements associés

CONSIDÉRANT QUE la Gazette officielle du Québec a publié, le 19 février 2020 le projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de REAFIE va remplacer le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et va créer, abroger et modifier 27 règlements associés ;

CONSIDÉRANT QUE le REAFIE encadre l'application de plusieurs éléments prévus par la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), entrée en vigueur le 23 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de REAFIE vise à répertorier les activités assujetties à une autorisation ministérielle (risque modéré), et celles admissibles à une déclaration de conformité (risque faible) ou une exemption (risque négligeable) ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a déposé un mémoire sur le projet de REAFIE ;

CONSIDÉRANT QUE le mémoire prend en considération certaines problématiques d'application du REAFIE sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, comme celle de la problématique des écocentres et le fait que l'on est une région éloignée, notamment par ses recommandations 18 et 26 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest se caractérise par l'abondance des milieux humides, soit 32,8 % du territoire. Ceci la place au 3^e rang des MRC (ou territoires équivalents) au Québec en termes de proportion du territoire occupé par ces milieux, Eeyou Istchee et la MRC Abitibi occupant les premières places ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de tenir compte des particularités environnementales de la MRCAO, en demandant des modifications au projet de REAFIE sur les exemptions suivantes :

- lorsque les projets sont situés dans un sol hydromorphe avec une végétation dominante, soit l'alpiste roseau ou une sous-espèce introduite du roseau commun, dans les domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière à mousses ;
- lorsqu'une résidence et ses bâtiments accessoires se situent dans un milieu humide boisé dans les domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière à mousses ;

20-78

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Suzanne Théberge, appuyé par monsieur Jean-Guy Boulet et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** la Fédération québécoise des municipalités dans ses interventions auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, soulevant diverses problématiques d'application, et ce, suivant les recommandations du mémoire annexé à la présente résolution ;
- **DE PROPOSER** que le projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement soit modifié de façon suivante :
 - remplacer le 3^e paragraphe de l'article 302 par :
« *Le présent chapitre ne s'applique pas non plus à une activité réalisée dans les domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière à mousses, lorsque les sols ne sont pas hydromorphes* ».
 - retirer, au 1^{er} paragraphe du premier alinéa de l'article 327, le mot « boisé ».

FORÊT

Entente de délégation de gestion d'un territoire de forêt de proximité – Fonds réservé

20-79

Proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Jean-Guy Boulet et unanimement résolu de créer un fonds réservé, afin d'y conserver et verser les revenus nets générés, conformément à l'entente de délégation de gestion d'un territoire de forêt de proximité.

Travaux sylvicoles non commerciaux – Appel d'offres

20-80

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'accepter la soumission de Groupement forestier coopératif Abitibi, pour les travaux sylvicoles non commerciaux sur le territoire forestier résiduel n° 85-007 et le territoire de forêt de proximité n° 85-020, pour l'année forestière 2020-2021.

Travaux sylvicoles non commerciaux – Affectation de l'excédent affecté

20-81

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'affecter à l'exercice financier 2020, à même l'excédent de fonctionnement affecté, le coût des travaux sylvicoles non commerciaux réalisés pour l'entente de délégation de gestion d'un territoire de forêt de proximité n° 85-020.

GOUVERNANCE

Comités de la MRC d'Abitibi-Ouest – Reconduction des mandats

20-82

Proposé par madame Suzanne Théberge, appuyé par madame Louisa Gobeil et unanimement résolu de reconduire le mandat des membres des comités de la MRC d'Abitibi-Ouest pour une durée de deux ans.

Comité aménagement	
Secteur	Membre
Préfet	Jaclin Bégin
Centre	Yves Dubé
Est	Alain Gagnon (A-N)
Sud	Alain Gagnon (R-D)
Nord	Daniel Céleste

Comité sécurité, transport et technologie	
Secteur	Membre
Préfet	Jaclin Bégin
Centre	Yves Dubé
Est	Lina Lafrenière
Sud	Henri Bourque
Nord	Jean-Guy Boulet

Comité multiresource	
Secteur	Membre
Préfet	Jaclin Bégin
Est	Marcel Cloutier
Centre	N/A
Sud	Léo Plourde
Nord	Jean-Guy Boulet
Toute zone	Alain Gagnon (A.-N.)

Comité environnement	
Secteur	Membre
Préfet	Jaclin Bégin
Centre	Yves Dubé
Est	Lina Lafrenière
Sud	Florent Bédard
Nord	Diane Provost

Comité développement	
Secteur	Membre
Préfet	Jaclin Bégin
Centre	Yves Dubé
Est	Pierre Godbout
Sud	Suzanne Théberge
Nord	Rémi Jean

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Groupe de géomatique Azimut inc. – Offre de service

- 20-83 Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'accepter l'offre de service d'Azimut pour la diffusion des matrices graphiques en ligne.

Démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

- 20-84 Proposé par madame Louisa Gobeil, appuyé par monsieur Marcel Cloutier et unanimement résolu d'intégrer les municipalités suivantes à la démarche MADA : Authier, Clermont, Clerval, Dupuy, La Sarre, Normétal, Poularies, Rapide-Danseur et Roquemaure, conditionnellement à l'octroi, par le Secrétariat aux aînés, d'une aide financière additionnelle spécifique à ces municipalités.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées – Assemblée générale annuelle

- 20-85 Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Suzanne Théberge et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes à titre de représentants municipaux lors de l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées d'Abitibi :

- Monsieur Alain Gagnon (A.-N.), administrateur;
- Monsieur Jean-Guy Boulet, représentant;
- Monsieur Alain Guillemette, représentant;
- Monsieur Jacques Ricard, représentant.

Agrandissement du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Macamic – Appui

ATTENDU la résolution 2020-05-137 de la Ville de Macamic demandant à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, d'autoriser dans les meilleurs délais la mise en œuvre du projet d'agrandissement du CHSLD de Macamic;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest reprend tous et chacun des ATTENDUS;

- 20-86 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu :

- **QU'**une demande soit adressée à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, afin que cette dernière autorise dans les meilleurs délais la mise en œuvre du projet.

La résolution 2020-05-137 de la Ville de Macamic fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) – Analyse de la qualité des eaux de surface 2020-2022

20-87

Proposé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.), appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu :

- **DE VERSER** un montant de 3 000 \$ pour le projet «Analyse de la qualité de l'eau de surface 2020-2022» ;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Règlement 03-2020 : Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

20-88

Proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu d'adopter le règlement 03-2020, dit Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION

Monsieur Normand Lagrange fait état de la situation actuelle relativement à la pandémie COVID-19.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-89

Proposé par madame Suzanne Thériège, appuyé par monsieur Jean-Guy Boulet et unanimement résolu de lever la séance. Il est 21 h 20.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 17 juin 2020

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.